

**délibération :
DE_2026_6_17**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**Objet : Délibération
présentant le rapport
d'activité 2025 de
l'assistance sociale auprès
du personnel**

L' an deux mille vingt six, le jeudi 27 août à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 14 Août 2026

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISSE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

Pouvoirs :

Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur de CABISSE Thierry

Absent(s) : Monsieur PREVOST Charles

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Cécile Bruyère

Suite à la convention concernant le service commun assistance sociale auprès du personnel, la commune de Venasque a été destinataire du rapport d'activité 2025.

Le sommaire de ce rapport est le suivant :

- Le service social du personnel agit auprès
- Le service social du personnel n'accompagne pas
- Personnel et moyens matériels
- Visite à domicile/rencontre en extérieur/parténariats
- L'accompagnement des agents : confidentialité et travail en commun
- Méthode et environnement de travail
- L'accueil des stagiaires
- La vie associative : le COS et le CNAS
- Statistiques et commentaires
- Le nombre d'entretiens effectués
- Position administrative des agents et structure familiale
- La composition familiale
- Les problématiques recensées et les réponses apportées
- Perspectives pour l'année 2026
- Tableau récapitulatif des acronymes utilisés dans le rapport

Le Conseil municipal,

PREND ACTE, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2025 du service commun assistance sociale auprès du personnel,

PRECISE que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme



La Maire,

Envoyé en préfecture le 02/09/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le 02/09/2026

ID : 084-218401438-20260827-DE_2026_6_17-DE

Dominique PLANCHER

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nîmes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Téléréours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Emis le 27/08/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/09/2026

LA MAIRE



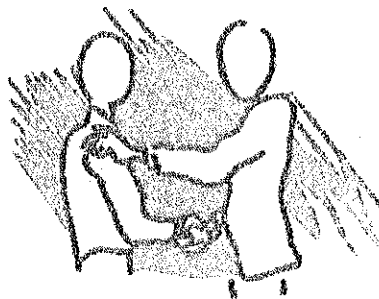
Dominique PLANCHER

Envoyé en préfecture le 02/09/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le 02/09/2026

ID : 084-218401438-20260827-DE_2026_6_17-DE



Rapport d'activité sur l'année 2025

Christophe Chapuis

Table des matières

• Le service social du personnel agit auprès	- 2 -
• Le service social du personnel n'accompagne pas.....	- 2 -
• Personnel et moyens matériels.....	- 2 -
• Fonctionnement du service social.....	- 2 -
• Visites à domicile / rencontres en extérieur / partenariats	- 3 -
• L'accompagnement des agents : confidentialité et travail en commun	- 3 -
• Méthode et environnement de travail.....	- 4 -
• L'accueil des stagiaires.....	- 4 -
• La vie associative : le COS et le CNAS.....	- 4 -
• Statistiques et commentaires	- 6 -
• Nombre d'entretiens effectués.....	- 7 -
• Position administrative des agents et structure familiale	- 8 -
• La composition familiale.....	- 8 -
• Les problématiques recensées et les réponses apportées	- 9 -
• Perspectives pour l'année 2026.....	- 18 -
• Tableau récapitulatif des acronymes utilisés dans ce rapport.....	- 20 -

✚ Le service social du personnel agit auprès

Des agents de la CoVe

Des agents de la ville de Carpentras

Des agents du CCAS de Carpentras

Des agents de la commune de Venasque

- Qu'ils soient contractuels, titulaires en poste ou en arrêt
- Des nouveaux retraités (depuis moins d'un an) de ces institutions

✚ Le service social du personnel n'accompagne pas

Les agents en détachement ou en disponibilité

Les vacataires

Les retraités partis depuis plus d'un an

✚ Personnel et moyens matériels

1 assistant de service social diplômé d'état exerçant à temps complet présent du lundi au vendredi. Il s'adapte si nécessaire aux horaires des agents pour faciliter leur accompagnement.

✚ Fonctionnement du service social

Le service social peut rencontrer l'agent :

A son bureau

Au domicile

Sur le lieu de travail

Chez un partenaire

Équipements du service social :

Un bureau adapté qui remplit les conditions de confidentialité

Une ligne téléphonique directe avec répondeur

Un poste informatique avec accès internet et messagerie

Un espace modifiable sur le site intranet de la CoVe. (*Informations accessibles uniquement aux agents de la CoVe*).

Un véhicule à réserver au pool de la CoVe.

*** Visites à domicile / rencontres en extérieur / partenariats**

Les relations avec les services RH et le CCAS de Carpentras :

Le service social du personnel entretient de bonnes relations avec les différents services RH ainsi qu'avec les agents du CCAS. Il est possible d'effectuer des entretiens tripartites à la demande d'une des parties : RH, service social ou agent.

Le service social du personnel entretient également de bonnes relations avec les différents services de la CoVe ; les chef(fe)s de service sont sensibles à nos sollicitations et n'hésitent pas à nous faire part d'agents en difficulté.

Le réseau partenarial actif en 2025 :

L'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA)

L'Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV)

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

Le Conseil Départemental de Vaucluse (CD 84)

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

La Ligue contre le cancer à Avignon

La Maison Mazarine (qui jouxte l'Hôpital Henri Duffaut)

Le Groupe des Assistants Sociaux du Personnel du Vaucluse (GASP) :

Le GASP se réunit régulièrement depuis 2018. Il est composé d'une quinzaine de travailleurs sociaux agissant auprès d'agents en difficulté : SNCF, La Poste, Finances Publiques, Conseil Départemental... Les rencontres permettent de sortir de l'isolement professionnel, d'échanger sur les pratiques, de mettre à jour nos connaissances, d'inviter des partenaires pour mieux les connaître et renforcer nos liens.

*** L'accompagnement des agents : confidentialité et travail en commun**

Les entretiens avec les agents sont basés sur :

La confiance

La confidentialité

Une réflexion commune

CONFIDENTIAL

L'agent reste acteur et participe au travail d'élaboration des évaluations sociales qui le concernent. Cela facilite la compréhension de la situation et permet de poser un regard objectif et d'éviter les erreurs d'interprétation.

Méthode et environnement de travail

Le service social du personnel effectue les tâches administratives suivantes :

Rédaction des évaluations sociales et rapports sociaux...

Manipulation des logiciels,

Mise à jour de l'espace intranet CoVe,

Classement, archivage...

Recherche documentaire de tous types

Le service social tente d'être à jour sur les sujets de la vie personnelle et professionnelle par de nombreuses lectures. Quant à l'offre de formation du CNFPT, elle reste limitée.

L'accueil des stagiaires

Chaque année, nous essayons d'accueillir un ou deux stagiaires. Ce sont des stages d'observation qui se déroulent sur 12 semaines maximum. Ils permettent aux étudiants de découvrir le métier, de s'interroger sur leur choix professionnel et de valider leur orientation. Cet accueil se fait en étroite collaboration avec l'IMF de Montfavet.

La vie associative : le COS et le CNAS

Président du COS, délégué et correspondant CNAS



L'assistant social du personnel est élu depuis 2016 Président du Comité des Œuvres Sociales de la CoVe. Le COS gère en particulier les adhésions au CNAS ce qui demande un travail de communication, d'information et de coordination importantes sans oublier la tenue d'un budget et l'animation de l'association. Il propose aussi des moments de convivialité entre agents pour renforcer la connaissance mutuelle et faciliter l'intégration des nouveaux venus.



L'assistant social du personnel, par sa fonction de Président du COS est également membre du conseil d'administration du CNAS départemental.



Ces fonctions bénévoles complètent l'action professionnelle et offre au service social un véritable regard global sur son action et permet d'être force de proposition.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le 02/09/2025

ID : 084-218401438-20260827-DE_2026_6_17-DE

DES DONNEES CHIFFREES

4 Statistiques et commentaires

Les chiffres recueillis reflètent l'image de la situation des agents reçus durant l'année 2025 à l'issue du 1^{er} entretien.

En 2025, le service social a reçu 142 agents répartis de la façon suivante :

Repartition par sexe	En 2025	En 2024	En 2023
Hommes	59	54	54
Femmes	83	78	78
Total	142	132	132

Les agents, hommes ou femmes, sollicitent le service social. Quelques-uns viennent en couple ou en famille.



Le CCAS ayant beaucoup moins d'agents que la ville de Carpentras (env. 600) et la CoVe (env. 450), il est normal que le nombre d'agents reçus soit moins important. Quant aux agents de la commune de Venasque (env. 10), la signature de la convention remonte à 2024. Aucun agent n'a pour l'instant bénéficié d'un accompagnement social, ni d'un accueil au service social. Nous n'avons pas encore pu organiser une rencontre de présentation avec la mairie et les agents.

Le nombre d'agents accompagnés est reparti à la hausse en 2025 (+ 23 %) puisque nous sommes passés de 115 à 142 agents reçus en 2025. Le service social du personnel reste bien identifié par les agents de la CoVe grâce à de multiples relais : encadrants, correspondants CNAS, service RH, collègues, réunions d'information collectives... Le service social est de mieux en mieux repéré par les agents de la ville de Carpentras et un bon relais s'effectue par son service RH. L'information circule également très bien auprès des agents du CCAS de Carpentras.

✚ Nombre d'entretiens effectués

En 2025, le service social a accompagné 142 agents (+ 23 % / 2024) représentant 442 entretiens (+ 8 % / 2024) répartis de façon suivante :

Déroulement des entretiens	Nombre d'entretiens
Au bureau	388
Par téléphone / courriel	26
Chez ou avec un partenaire	21
Au domicile	7
Total	442

L'accueil des agents **au bureau** de la CoVe reste bien sûr prépondérant. Nous avons nos outils de travail à notre disposition : téléphone, outil informatique, dossiers papiers, documentation... ce qui facilite les entretiens.

Les **entretiens téléphoniques** et les **échanges de courriels** restent appréciés en particulier pour des agents éloignés de Carpentras ou si la situation ne nécessite que des conseils ou démarches relativement simples.

Les **visites à domicile**, bien qu'elles soient peu nombreuses, restent indispensables pour des agents en difficulté de mobilité. Elles permettent un accompagnement de proximité. Soulignons que la visite à domicile nécessite un temps plus important de mobilisation dû aux déplacements et n'est pas proposée automatiquement.

Nous avons recensé 21 entretiens **avec un partenaire et l'agent** présent. Dans la grande majorité, il s'agissait d'entretiens en vue de préparer le dossier retraite dans le privé.

Pour certains agents, le service social sert de « conseiller » et ils n'hésitent pas à le solliciter pour de multiples démarches. Quelques situations ont mobilisé jusqu'à 20 entretiens / an. Ce sont des agents souvent perdus dans les démarches administratives, mal à l'aise avec les nouvelles technologies, n'ayant pas ou peu d'accès à leurs espaces personnels, ayant peur de mal faire... Cet accompagnement régulier permet de répondre à leurs principales interrogations et d'éviter une aggravation de leur situation.

A noter que **25 entretiens prévus n'ont pas été honorés** sans que l'agent prévienne de son absence. Cela s'explique en partie par des contraintes professionnelles « de dernière minute » ou des oublis... Sur ce point, quand les « oublis » se multiplient, nous recadrons « gentiment » l'agent pour éviter une rupture dans l'accompagnement mais faire comprendre aussi le désagrément que cela produit.

✦ Position administrative des agents et structure familiale

Position administrative des agents lors du 1 ^{er} entretien	
Année 2025	
En activité	112
En arrêt	20
Retraité	10

Les agents en activité sont les plus nombreux à venir au service social ce qui semble logique au vu de la proximité du bureau.

Les agents en arrêt peuvent solliciter le service social ; un courrier de mise à disposition leur est parfois adressé en ce sens. Une mise en relation entre le service RH et les agents en arrêt est précieuse dans ce cas de figure.

Les agents retraités peuvent continuer à solliciter le service social dans l'année qui suit leur départ à la retraite. Cette disposition leur permet de quitter l'institution plus en douceur, de ne pas se retrouver sans aide du jour au lendemain. Cet accompagnement peut se prolonger au-delà de la première année si nécessaire.

✦ La composition familiale

Composition familiale en 2025	
Agent en couple	72
Agent célibataire	66
Situation maritale inconnue	4
Agent célibataire ou couple sans enfant à charge	88
Agent célibataire ou couple avec enfant à charge	52
Situation avec ou sans enfant inconnue	2

66 agents sont célibataires ce qui rend la situation plus fragile, au moins sur l'aspect financier lorsqu'un événement prévu ou imprévu arrive : maladie, décès, déménagement...

88 familles n'ont pas d'enfants à charge (de 0 à 18 ans – à charge effective et permanente ou en garde alternée) ce qui restreint les institutions auprès desquelles nous pourrions nous adresser en cas de demande d'aide financière : ASE ou CAF en particulier.

Pour les familles avec ou sans enfant à charge, les dispositifs mobilisables restent limités car les critères d'éligibilité sont parfois très restrictifs : avoir un QS, un QF ou une ME faible en particulier.



✦ Les problématiques recensées et les réponses apportées

➤ Difficulté administrative et accès au numérique

91 agents rencontrent des difficultés administratives ; à cela nous pourrions ajouter 48 agents ayant des difficultés avec les nouvelles technologiques. Les difficultés administratives vont d'un simple courrier à rédiger à la compréhension d'un texte en passant par des démarches en ligne. Pour ce qui est de l'accès au numérique, certains agents sont vite dépassés et l'accès à la technologie leur semble insurmontable.

Nous avons comptabilisé 409 connexions à divers espaces personnels : caisses de retraite, CAF, demandes de logement social, assurances, CNAS, messagerie, mutuelle...

Nous avons aidé 76 agents à créer un de leur espace : CARSAT, AMELI, boîte aux lettres... ce qui nécessite la création et la conservation (avec l'accord des agents) de leurs mots de passe et identifiants.

Sur le plan administratif, nous avons aidé à obtenir des actes de naissance, à souscrire à la mutuelle collective MNT, à déposer un dossier retraite, à constituer un dossier de surendettement, à expliquer un texte, un document, à rédiger de nombreux courriels et courriers, à scanner et imprimer des documents, à rechercher de la documentation...

Pour 53 agents, nous avons pris du temps à expliquer le fonctionnement d'un ordinateur, d'une messagerie, d'une application.

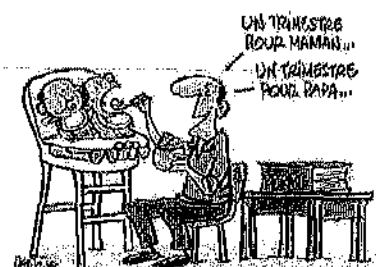
Toutes ces démarches sont chronophages et fastidieuses car elles nécessitent de valider régulièrement les mots de passe créés, des liens à valider... sans compter les erreurs que nous pouvons faire et la difficulté d'obtenir du réseau à la CoVe !

➤ Dossiers retraites

69 agents ont sollicité le service social pour des renseignements concernant leurs droits à la retraite, en particulier sur la carrière relevant du régime général.

Nous avons aidé à la création de nombreux espaces retraite et nous nous sommes connectés à plus de 200 reprises.

Quand un agent part à la retraite, dans un premier temps nous examinons son relevé de carrière et nous regardons où certaines périodes sont incohérentes ou incomplètes ; nous le mettons à jour si nécessaire. Puis nous lançons la procédure 5 mois avant



la date effective choisie par l'agent, puis nous proposons de suivre leurs dossiers une fois par mois jusqu'à ce que tout soit réglé afin que l'agent puisse partir sereinement. Ainsi, nous envoyons parfois des courriels et des courriers aux caisses de retraite. Tout cela en étroite relation avec les services RH bien entendu.

En 2025, 28 agents ont pu bénéficier d'une rencontre à la CoVe avec un agent de la CARSAT durant ¼ heure. L'occasion de « faire le point », de poser des questions précises, de mieux comprendre le montage d'un dossier retraite, les termes employés... Les agents ont apprécié cet échange.

➤ *Des problèmes de santé parfois importants*

46 agents ont une problématique santé (physique et/ou psychologique).

Quand l'agent exprime une difficulté par rapport à sa santé, nous regardons si celle-ci peut avoir une répercussion sur son travail et son avenir professionnel. Au besoin, nous constituons un dossier auprès de la MDPH (5 dossiers). De notre côté, nous restons dans l'écoute, le conseil, le réconfort et engageons une réflexion commune. Il nous arrive également d'orienter des agents vers des professionnels (psychiatres, psychologues) car certaines situations nécessitent l'écoute d'un expert.

➤ *Des difficultés financières*

46 familles évoquent des problèmes financiers ; cette problématique sert souvent « de porte d'entrée » pour venir au service social. Sur ces 46 familles, 5 familles présentent un taux d'endettement important qui peut nécessiter le dépôt d'un dossier de surendettement.

La problématique financière reste très souvent ponctuelle mais étant donné que des dispositifs ont des critères d'accessibilité très (trop) restrictifs, il est parfois impossible de déposer un dossier d'aide... Seuls les COS de la CoVe et de la ville de Carpentras ainsi que le CCAS de Carpentras restent relativement accessibles à l'ensemble des agents.

Les difficultés financières arrivent très souvent durant des périodes de changement : départ ou arrivée d'un membre de la famille, séparation, maladie... et concernent toutes les catégories de personnels.

Des problèmes financiers (indus) apparaissent bien souvent sur l'étude d'un dossier par la CAF ou la CARSAT quand elles examinent le changement de droits ou certaines déclarations faites en ligne. Parfois ces dettes remontent à plus d'une année et sont très souvent difficiles à comprendre.



Le service social du personnel a présenté 84 demandes d'aides financières en 2025 réparties de la façon suivante :

Nombre de dossiers	Dispositifs	Sommes demandées	Sommes octroyées
19	Bons alimentaires COS CoVe	1120 €	1120 €
15	Bons d'essence COS CoVe	580 €	580 €
10	Secours COS VdC	1044,97 €	1044,97 €
8	Secours COS CoVe	1600 €	1600 €
6	Bons alimentaires COS VdC	260 €	260 €
5	CCAS Carpentras	1650 €	1650 €
4	CAF	400 €	400 €
4	CNAS secours	2213 €	2213 €
4	CNAS logement	1145 €	1145 €
3	ASE	200 €	200 €
2	CNAS précarité	100 €	100 €
2	FSL accès	0 €	0 €
1	CPAM	0 €	0 €
84 dossiers au TOTAL		14023,96 €	10312,97 €

Les aides sont soumises à plusieurs critères d'éligibilité ce qui rend la réponse positive plus difficile à obtenir :

Le quotient social ou familial est un élément déterminant (voire prioritaire) dans l'accord ou le rejet de l'étude du dossier. Etant donné que les agents ont un salaire, il arrive très souvent que le rejet d'une demande se fasse sur la réponse « *vos ressources doivent vous permettre de vous en sortir* ». Or, il n'est pas fait état dans ce cas-là de la situation sociale qui peut être fragilisée momentanément.

La composition familiale (avec ou sans enfant ; couple ou célibataire) limite les aides qui peuvent être demandées. Ainsi, la CAF et l'ASE n'aident que les familles avec enfant mineur à charge.

En fonction de sa **collectivité d'appartenance**, de ses adhésions propres, il pourra y avoir une aide d'octroyée : CNAS, mutuelle, caisse de retraite...

Les dispositifs peuvent être conçus pour des objets bien précis : dette ou accès logement, soutien budgétaire, enfance, énergie...

Pour ce qui est du **CNAS**, organisme auprès duquel la CoVe adhère, il faut que la moyenne économique ne dépasse pas un certain seuil et qu'il y ait eu un événement marquant dans la situation de l'agent : séparation, deuil, maladie... L'obtention des

aides est complexe et nécessite à chaque fois de bien lire les conditions d'octroi. De plus, nous avons été informés deux ans plus tard par le CNAS du changement dans la façon de calculer la moyenne économique (plus avantageuse pour l'agent) ce qui permet de constituer « plus facilement » des dossiers. Au mois de juillet 2025, nous avons intégré le réseau créé par les AS du CNAS et nous pouvons dorénavant, une fois par mois, bénéficier d'un webinaire social.

Concernant le FDUSL, il y avait eu une amélioration d'accès aux aides en juillet 2023 puisqu'un nouveau règlement intérieur avait assoupli les conditions de recevabilité des demandes. Le critère financier n'étant plus un motif de rejet. Cela dit, depuis mars 2025, de nouvelles règles plus strictes ont été édictées et certaines aides ont disparu (aides exceptionnelles énergie et aides à l'acquisition de mobilier).

➤ *Des questions juridiques diverses*

36 agents ont des questions d'ordre juridique qui concernent des domaines très divers : famille, logement, santé, emploi, consommation...

➤ *Des questions liées à leur emploi*

20 agents ont parlé de leur problématique liée l'emploi dont :

10 s'interrogent sur un reclassement, une nouvelle orientation, un départ éventuel de la collectivité

6 d'entre eux nous ont fait part de problème relationnel avec un collègue ou un supérieur

4 d'entre eux expriment un malaise au travail, une perte de sens.

➤ *Des questions de logement*

19 agents ont eu des difficultés / au logement :

13 agents ont besoin d'aide pour trouver et/ou accéder à un nouveau logement.

5 agents ont une problématique de dette de loyer.

1 agent à un problème de décence de logement.

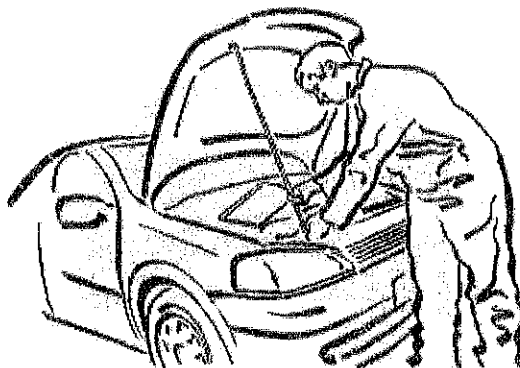
➤ *La famille ; couple et enfants*

12 agents ont connu des conflits familiaux. Cela peut aller du simple désaccord au sein d'un couple à des violences psychologiques ou physiques. Il peut être également question de relation parent / enfant. Tous ces conflits ont des répercussions sur le travail de l'agent et sa santé mentale.



➤ *La mobilité*

5 agents ont rencontré une problématique de mobilité ; absence de moyen de locomotion, réparations, en particulier.



QUELLES SONT LES REPONSES APPORTEES ?

Dans le tableau suivant, nous allons détailler les aides apportées (hors aides financières)

Connexion aux divers espaces	409
Écoute, conseils	358
Soutien moral	152
Explication d'un texte, d'un document	122
Scan et copie de documents	114
Création espace personnel internet et messagerie	85
<i>Aides financières</i>	83
Recherche de documentation	81
Rédaction d'un courrier, d'un courriel	79
Aide au remplissage d'un document	74
Renseignement et démarche CAF	55
Relation avec un service interne	49
Orientation vers des partenaires	41
Relation avec un service externe	32
Rédaction d'un courrier, d'un courriel à la CARSAT	23
Demandes de retraite papier et numérique	21
Tri de documents	9
Demande de logement social	8
Dossier de surendettement	6
Demande de mutuelle collective MNT	6
Dossier MDPH	5
Demande DALO	1

Le service social accompagne à de très nombreuses reprises les agents dans **leurs démarches internet**. Cette problématique est de plus en plus importante. Pour certains agents, les nouvelles technologies semblent inaccessibles, incompréhensibles au risque de ne pas faire une démarche indispensable. Le service social est d'un grand soutien sur ce sujet : création de boîtes courriels, création d'espaces internet, connexions régulières avec l'agent pour consulter les dossiers, déclarations / échanges avec la CAF...

Le service social reste bien entendu **un lieu d'écoute et de parole**, en particulier un espace de soutien moral à certains agents fragilisés pour des raisons diverses. Cela peut permettre aux agents de « se mettre en pause », d'exprimer des doutes, des malaises, d'obtenir des clarifications et conseils dans certains domaines... Nous sommes également très réactifs et restons disponibles pour accueillir le plus rapidement possible (parfois le jour même) les

agents contrairement à certaines institutions où certains rendez-vous se prennent parfois 2 à 3 semaines avant, voire plus...

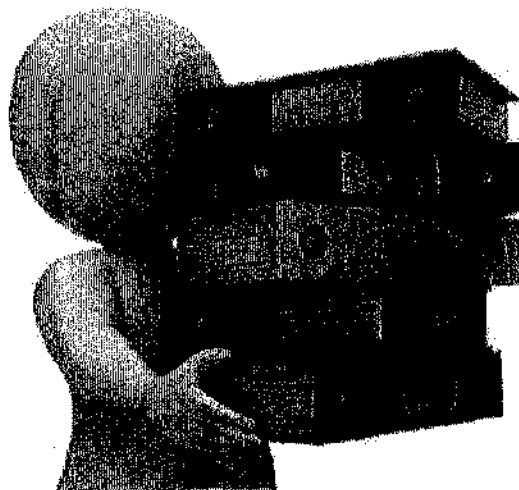
Le service social est également identifié comme **lieu ressource** ; un espace où les agents peuvent trouver de la documentation, imprimer et scanner des documents. C'est un véritable service que nous offrons et qui bien souvent soulage l'agent.

Le service social du personnel ne peut pas fonctionner seul ; il a besoin de s'appuyer sur **des partenaires** agissant dans des domaines variés : santé, conseil juridique, logement, budget... et doit compter également sur les services internes de la CoVe et de la ville Carpentras pour certaines situations.

Soulignons que depuis 2024, nous avons signé **une convention avec la CARSAT** pour proposer des rencontres individuelles régulières. Lors de ces rencontres, un agent de la CARSAT reçoit un agent durant une demi-heure qui s'interroge sur sa future retraite (dans le privé) ; cela permet aux agents d'obtenir des renseignements bien ciblés sur leur situation.

De plus, pour sortir de l'isolement et permettre une véritable réflexion sur les questions sociales, nous organisons 2 à 3 fois par an des rencontres avec les **assistants sociaux des personnels dans le Vaucluse** : SNCF, DGFP, Hôpitaux, Préfecture, Conseil Départemental...

En dernier lieu, le service social accompagne à la constitution de **dossiers complexes et fastidieux** : surendettement, MDPH, retraite, demande de logement social, CAF...



Envoyé en préfecture le 02/09/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le 02/09/2026

ID : 084-218401438-20260827-DE_2026_6_17-DE

* Perspectives pour l'année 2026

* De nouvelles communes adhérentes

Comme lors des années précédentes, le service social du personnel reste attentif à la demande éventuelle d'autres communes sur l'adhésion à la convention avec notre service.

* Des réunions d'informations collectives

En 2026, un effort sera fait pour inciter les différents services à proposer des rencontres collectives auprès des agents pour que le service social présente son action. A ce titre, il serait souhaitable que nous puissions présenter l'action du service social à la commune de Venasque.

* Un partenariat indispensable

Le maintien d'un riche partenariat et l'animation du groupe des assistants sociaux du personnel restent indispensables pour sortir de l'isolement, être à jour des évolutions législatives et s'appuyer sur des experts dans certains domaines. La poursuite des rencontres avec la CARSAT a montré son utilité et son appréciation unanime auprès des agents et de moi-même.



Christophe Chapuis

Envoyé en préfecture le 02/08/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le 02/09/2026

ID : 084-218401438-20260827-DE_2026_6_17-DE

ACRONYMES ET LISTE DES ESPACES INTERNET CREEES

✦ Tableau récapitulatif des acronymes utilisés dans ce rapport

AUDVSEA	Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte
AMAV	Association de Médiation et d'Aide aux Victimes
AMEL	Assurance Maladie En Ligne
AS	Assistant Sociaux ou Assistant(e) Social(e)
ASPE	Aide Sociale à l'Enfance.
CAF	Caisse d'Allocations Familiales.
CERSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail. Système de retraite de base pour les agents ayant travaillé dans le privé ou ayant été contractuels.
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale.
CD 84	Conseil Départemental de Vaucluse.
CNAS	Comité National d'Action Sociale.
CNFP	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COS	Comité des Œuvres Sociales.
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DALO	Droit Au Logement Opposable
DGFDP	Direction Générale des Finances des Publiques
FSL	Fonds de Solidarité Logement (ou FDSL)
GAASP	Groupe des Assistants Sociaux du Personnel du Vaucluse.
IMF	Institut Méditerranéen de Formation
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
ME	Moyenne Économique
MNT	Mutuelle Nationale des Territoriale
QF	Quotient Familial.
QS	Quotient Social.
RH	Ressources Humaines.
VAV	Ville de Carpentras

Sites internet créés en 2025

AMELI
ARRCO
ASSU 2000
CAF
CARSAT
CLINIQUE DE FONTVERT
CNAS
CNRACL
CSF
DEMANDE LOGEMENT SOCIAL
ETRANGERS EN FRANCE
FRANCE CONNECT
GRAND DELTA HABITAT
IRCANTEC
IMPÔTS
LOCAPASS
MESSAGERIES
MUTUELLE
SOLLEN
ZOU !